

# Municipalité de Saint-Agapit



1080, avenue Bergeron  
Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2026

Avis public est par la présente donnée, par le soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit :

Que conformément à l'article 1007 du Code Municipal, le rôle général de perception pour l'année 2026 a été déposé à mon bureau le 30 janvier 2026;

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle de perception dès le 30 janvier 2026, au bureau municipal situé au 1080, avenue Bergeron, aux heures normales de bureau soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au jeudi et le vendredi de 9 h à 12 h.

Donné à Saint-Agapit, ce 30<sup>e</sup> jour de janvier 2026



---

Claude Fortin  
Directeur général et greffier-trésorier.



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

### **AVIS PUBLIC**

#### **DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2026**

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis concernant le dépôt du rôle général de perception 2026 à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal en date du 30 janvier 2026.

Tel que prévu au règlement 458-08-18, adopté le 27 août 2018 par le conseil municipal, je, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rôle général de perception 2026 sur le site internet de la Municipalité le 30 janvier 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 30<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mil vingt-six.

---

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier